Publié le 22/10/2025

ID: 027-200077329-20251021-DEC_030

DEC_0304_2025



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74 E mail : info@ville-pont-audemer.fr

DÉCISION DU MAIRE

FONGIBILITE DES CREDITS 2025 VILLE 3

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération conseil municipal n° 0068-2024 en date du 18 novembre 2024 portant délégation au Maire;

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre,

Le Maire décide

Article 1: D'autoriser les transferts ci-dessous

Section fonctionnement							
Dépenses							
Débit				Crédit			
Chapitre	Fonction	Nature	Montant	Chapitre	Fonction	Nature	Montant
011	512	60612	-60 000 €	014	020	7391112	60 000 €
TOTAL			-60 000 €	TOTAL			60 000 €

<u>Article 2</u>: Conformément à l'article L.2122-23 du CGCT, il sera rendu compte de ces transferts de crédits au prochain conseil municipal.

Fait à Pont-Audemer, le 21 octobre 2025

Le Maire

Alexis DARMO